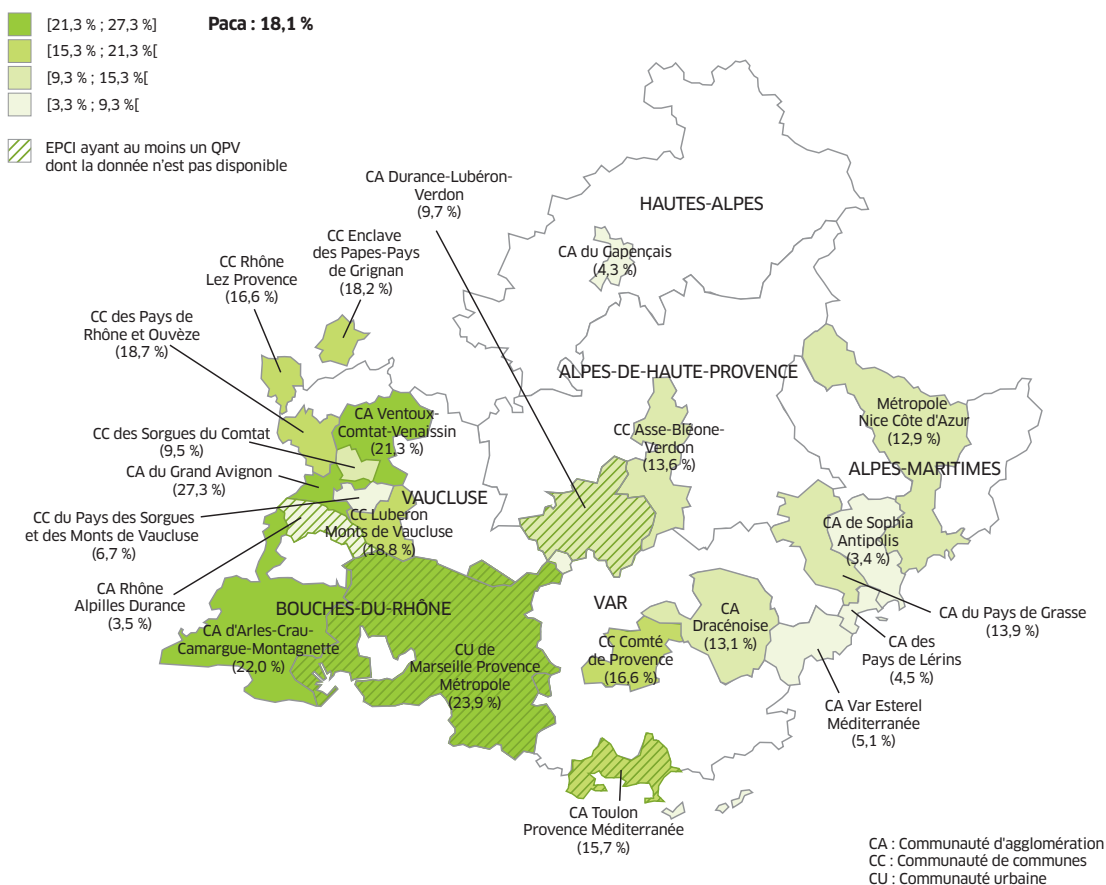


**Avertissement :** seuls les EPCI<sup>(1)</sup> ayant au moins un Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) sont représentés. Toutefois, les données sur les demandeurs d'emploi de 10 % des QPV ne sont pas disponibles au 31/12/2015. Parmi les EPCI concernés, cinq ont au moins un autre QPV dont les données sont disponibles. Ces EPCI sont hachurés sur la carte. On considère ainsi que pour ces territoires, la part des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C résidant dans un QPV parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C de l'EPCI, au 31/12/2015 est sous-estimée.

### Part des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C résidant dans un QPV, parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C, dans les EPCI de Paca possédant au moins un QPV, au 31/12/2015 (données brutes)



<sup>(1)</sup> L'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est un regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de "projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité". Il est soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Traitements : Insee